



Mardi 26 janvier 2016

La loi pour une r  publique num  rique adopt  e    l'Assembl  e nationale : r  action de Luc BELOT

Ce Mardi 26 janvier 2016, apr  s plusieurs mois d'auditions, de d  bats en commission des Lois et en s  ance publique (plus de 17 heures d'  changes, 899 amendements examin  s), le projet de loi R  publique Num  rique a   t   adopt   par l'Assembl  e nationale avec qui **« s'est construire au d  part sur la base d'une grande consultation citoyenne du Conseil national du Num  rique et de nombreuses auditions de professionnels. C'est la premi  re fois qu'un projet de loi est co-cr  e avec les internautes. Le texte a   t   largement amend   et augment   : 21 000 participants et plus de 8 000 contributions »** explique Luc Belot, rapporteur de la loi.

148 amendements ont   t   adopt  s sur les 899 d  pos  s par les parlementaires et le Gouvernement. Le d  put   de Maine-et-Loire **« salue la qualit   des d  bats sur tous les bancs de la repr  sentation nationale qui a permis d'am  liorer ce texte »** et ajoute que **« cette loi permet la une meilleure protection de la vie priv  e notamment par le renforcement des pouvoirs de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libert  s (CNIL), qui pourra d  sormais sanctionner jusqu'   hauteur de 20 millions d'euros et 4% du chiffre d'affaires les entreprises ne respectant pas leurs obligations quant    la protection des donn  es personnelles »**.

Luc Belot pr  cise que **« l'emploi est une priorit  . Le num  rique lib  re l'innovation, devenant ainsi un important vecteur de croissance dans une   conomie en crise o   le soutien    nos startups fran  aises est indispensable. La labellisation FrenchTech de neuf m  tropolises fran  aises dont l'agglom  ration angevine avec l'arriv  e de la cit   de l'objet connect   en 2015 est une premi  re   tape de reconnaissance et de valorisation de nos entrepreneuses et entrepreneurs du num  rique »**.

Garantissant l'acc  s de tous au num  rique,    travers l'action des territoires dans le d  veloppement du num  rique, cette loi **« est tourn  e vers le 21   me si  cle, vers le progr  s   conomique « autour d'une soci  t   num  rique, celle des donn  es, de l'information, ouverte, libre, fond  e sur la transparence, le partage des informations et des savoirs, au b  n  fice de tous, au b  n  fice de la croissance et de l'emploi. Ce projet apporte de r  elles garanties pour l'  galit   des droits et la protection de la vie priv  e et des libert  s en ligne, puis pour le progr  s social o   l'acc  s    Internet est devenu un service de premi  re n  cessit  . Ce projet de loi facilite son acc  s pour les personnes handicap  es et les personnes les plus fragiles »** conclut le rapporteur.

Contact presse :

Fran  ois Benoiton

francois.benoiton@lucbelot.net

02 41 87 95 95

06 82 77 03 54